

COMPTE RENDU DU CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK
Mardi 14 juin 2022
N°2

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS, Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Dominique MOSCET, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Didier RYCKEMBEUSCH, Michel ROUTIER

Excusés : Thérèse RYCKEBUSCH donne pouvoir à Florence BOUTEILLE-SAIHI, Hervé BUTTEZ donne pouvoir à Isabelle JOONNEKINDT, Saadia BOLLENGIER donne pouvoir à Didier SZYMCZAK, Angélique VERBECKE, José LOUF, Delphine CARRU

✚ Le quorum est atteint

✚ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance : M. Jérôme BARRAS

✚ **Approbation** du compte rendu du conseil consultatif du 15 mars 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour (mis sur table – Ateliers linguistiques : demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Avis favorable

DELIBERATIONS
I. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES
1. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET SPECIAL 2021

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à examiner le compte administratif du budget spécial 2021.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

BUDGET SPECIAL

	TOTAL DES DEPENSES 2021	TOTAL DES RECETTES 2021 (dotation Dunkerque)
011- Charges à caractère général	639 909,58 €	1 648 372,60 €
65- Autres charges de gestion courante	1 008 463,02 €	
67- Charges exceptionnelles	0,00 €	

LE CONSEIL CONSULTATIF

A l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, sorti de la salle, ne prend pas part au vote

19 voix POUR

❖ **ADOPTE** le compte administratif du budget spécial 2021 comme susmentionné.

M

PTE DE GESTION DU BUDGET SPECIAL 2021 DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur doit être examiné par les membres du Conseil Consultatif. L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du Budget Spécial a été réalisée par le Receveur et le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune (Budget Spécial).

LE CONSEIL CONSULTATIF

A l'unanimité des membres présents et représentés

20 voix POUR

❖ **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget spécial pour le même exercice.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET SPECIAL 2022

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget spécial 2022 qui prend en compte des ajustements de crédits nécessaires au bon fonctionnement des affaires communales.

Cette décision permet d'inscrire la demande de dotation supplémentaire de 60 000,00 € relative à la hausse des tarifs d'électricité et d'enregistrer par un jeu d'écriture comptable les factures de gaz en litige de Total Direct Energie.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire	Diminution sur crédits Ligne de crédit d'origine	Augmentation sur crédits Ligne de crédit destinataire
Section FONCTIONNEMENT				
D-60612-FM00-020		54 612,60		
D-60612-FM00-814		25 000,00		
R-748721-FM00-01				60 000,00
R-7718-FM00-01				19 612,60
TOTAL		79 612,60		79 612,60

LE CONSEIL CONSULTATIF

A l'unanimité des membres présents et représentés

20 voix POUR

❖ **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget spécial 2022 comme exposé ci-dessus.

4. TRANSFERT DE CONCESSION

Considérant le courrier adressé à la mairie par Monsieur Etienne BENOIT, relatif à la rétrocession d'une concession funéraire dans l'ancien cimetière de Fort-Mardyck, acte n°744/2008 – allée S emplacement 32. Considérant que la concession se trouve vide de toute sépulture et qu'elle n'a jamais été utilisée.

La concession perpétuelle suivant acte n°744/02008 du 4 novembre 2008, enregistrée au nom de Monsieur Etienne BENOIT est rétrocédée gratuitement à la commune à compter du 1^{er} juillet 2022 pour qu'elle en dispose comme bon lui semble.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

- ❖ **AUTORISE** la rétrocession gratuite de la concession de Monsieur Etienne BENOIT à la commune.
- ❖ **AUTORISE** le Maire délégué à engager toute procédure et signer tout acte lié à ce dossier.

5. MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX 2022

Il convient de modifier le tableau de tarifs communaux comme ci-dessous :

- Déplacement pour déclenchement détecteurs de fumée devient « Déplacement astreinte (déclenchement détecteurs de fumée, acoustique..) → 50 € le déplacement

Ajouts :

- Perte de la clé sécurisée (programmable) → 50 € la clé
- Perte ou vol de la clé → 30 € la clé
- Perte ou vol du badge → 30 € le badge

Modification des tarifs :

- Nettoyage aux frais de l'utilisateur → 30 € de l'heure

- Location salle des Fêtes

- avec cuisine et vaisselle (le week-end) → 500 €
- sans cuisine et avec ou sans vaisselle (le week-end) → 300 €
- avec cuisine et vaisselle (la journée) → 200 €
- sans cuisine et avec ou sans vaisselle (la journée) → 150 €

Suppression des lignes :

- Repas et banquets avec cuisine (la journée), location salle des fêtes avec cuisine (2 jours), Conférences – réunions – concerts – pièce de théâtre sans cuisine et sans vaisselle, conférences – réunions – concerts – pièce de théâtre avec vaisselle et sans cuisine, bals – thés dansants – disco – karaoké sans cuisine, jeux de lotos, concours de cartes, jeux divers et réunions sans cuisine, vin d'honneur – réception – départ en retraite avec vaisselle

TARIFS COMMUNAUX 2022

DENOMINATIONS	Tarifs
---------------	--------

Concessions	
Concession de terrain 15 ans	230.00 €
Concession de terrain 30 ans caveau simple	340.00 €
Concession de terrain 30 ans caveau double	567.00 €
Concession caverne 5 ans	50.00 €
Concession caverne 15 ans	100.00 €
Concession caverne 30 ans	250.00 €
Concession columbarium 5 ans	130.00 €
Concession columbarium 15 ans	205.00 €
Concession columbarium 30 ans	280.00 €
Prestations	
Caveau d'attente droit de séjour à la journée	6.00 €
Caveau d'attente droit d'entrée	8.00 €
Caveau d'attente forfait au-delà de 10 jours	60.00 €
Vacations de police	20.00 €
Occupation du domaine public	
Benne – échafaudage (le mètre ² au sol et par jour)	0,37 €
Forfait	15,00 €
Droits de places	
Marché (le mètre linéaire)	0,40 €
Abonnement au trimestre (le mètre linéaire)	5,20 €
Marchands ambulants : friagerie, pizzeria (le m.l.)	0,40 €
Camion d'outillage	49,00 €
Vente de fleurs sur la voie publique (forfait 4 jours – 15 mètres)	55,00 €
Manèges	
Entre 200 et 300 m ²	350,00 €
Entre 150 et 199 m ²	230,00 €
Entre 100 et 149 m ²	130,00 €
Entre 51 et 99 m ²	80,00 €
< Ou égale à 50 m ²	60,00 €
Boutiques, stands (x métrage x 5 j)	0,26 €
Grues	
De 0 à 10 m ²	20,00 €
De 11 à 20 m ²	45,00 €
De 21 à 30 m ²	65,00 €
De 31 à 40 m ²	90,00 €
De 41 à 50 m ²	115,00 €
Activités Artistiques	
Droits d'inscriptions pour les extérieurs hors CUD	
Eveil musical	15.00 €
Classe de solfège	46,00 €
Classe d'instruments	64,00 €
Piano, synthétiseur, guitare	77,00 €
Cours d'arts plastiques	38,00 €
Atelier « Arc-en-ciel »	38,00 €
Activités Artistiques	
Droits d'inscriptions pour tous les ressortissants de la CUD	
Eveil musical	10.00 €
Classe de solfège	23,00 €
Classe d'instruments	32,00 €
Piano, synthétiseur, guitare	38,00 €
Cours d'arts plastiques	32,00 €
Atelier « Arc-en-ciel »	32,00 €
Location salle des Fêtes	
Avec cuisine et vaisselle (le week-end)	500.00 €
Sans cuisine et avec vaisselle (le week-end)	300.00 €

Avec cuisine et vaisselle (la journée)	200.00 €
Sans cuisine et avec vaisselle (la journée)	150.00 €
Reprogrammation du limiteur de pression acoustique	200.00 €
Nettoyage aux frais de l'utilisateur (tarif à l'heure)	30.00 €
Déplacement astreinte (déclenchement détecteurs de fumée, acoustique..)	50,00 €
Facturation vaisselle cassée ou non rendue (à la pièce)	
Assiette à dessert	3,00 €
Assiette creuse	3,00 €
Assiette plate	2,50 €
Coupe à champagne	1,60 €
Scotland	1,00 €
Verre à bière	1,30 €
Verre à eau	1,60 €
Verre à vin	1,40 €
Couteau	0,50 €
Cuillère à café	0,20 €
Cuillère à soupe	0,30 €
Fourchette	0,30 €
Beurrier	1,50 €
Bol	1,00 €
Corbeille à pain en osier	4,30 €
Corbeille à pain en inox	5,00 €
Décapsuleur	1,00 €
Louche de table	3,20 €
Louche de cuisine diamètre 10	7,00 €
Plateau mélaminé	12,00 €
Plat en inox	7,00 €
Pot à lait	4,00 €
Saladier diamètre 300	9,90 €
Soupière inox	9,20 €
Sucrier	1,50 €
Petite tasse	1,00 €
Soucoupe	0,80 €
Tasse chocolat	1,10 €
Thermos café isotherme	15,00 €
Bouchon pour thermos	5,00 €
Casserole diam. 25	28,00 €
Casserole diam. 32	36,00 €
Chinois	15,00 €
Plat à rôtir Alu 40x50	54,00 €
Plat à rôtir Alu 32x40	38,00 €
Marmite 50 L Alu	140,00 €
Faitout 25 L Alu	115,00 €
Pot à bec inox 1.5 L	22,00 €
Louche de cuisine diam. 120	8,50 €
Louche de cuisine diam. 140	11,50 €
Plat inox L 600	7,50 €
Ecumoire diam. 220	26,00 €
Machine à café	250,00 €
Micro-ondes	180,00 €
Pelle à tarte	9,00 €
Tire bouchons	5,00 €
Coupelle tulipe	1,10 €
Bouchon de champagne	2,80 €
Bak rack box boîte de rangement	15,00 €
Couvercle	5,00 €
Support couverts	156,00 €

Broc versilia 1 litre	3,00 €
Support sac poubelles	160,00 €
Chariot inox	360,00 €
Ecocup	1,00 €
Divers	
Droits de place exposants du salon de la BD et du livre (le mètre linéaire)	
- Vente BD et livres d'occasion	22,00 €
- Bande Dessinée petit format	5,00 €
- Livres jeunesse et produits dérivés	7,00 €
Droit d'entrée aux manifestations culturelles (billetterie)	
- adultes	10,00 €
- enfants 12-16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi	5,00 €
- entrée gratuite pour les enfants de - de 12 ans et invitations	0,00 €
Photocopies pour les associations et écoles fort-mardyckoises	
<u>Tirage noir et blanc ou bleu et blanc :</u>	
Copie papier blanc A4 80g	0,03 € l'unité
Copie papier couleur A4 80g	0,04 € l'unité
Copie papier blanc ou couleur A4 160g	0,08 € l'unité
<u>Tirage quadri-couleur :</u>	
Copie papier blanc A4 80g	0,50 € l'unité
Copie papier couleur A4 80g	0,55 € l'unité
Copie papier blanc ou couleur A4 160g	0,80 € l'unité
<u>Nota :</u>	
Principe de base : 1 A3 = 2 A4	
Le recto-verso équivaut à doubler le prix de base prévu pour un tirage recto	

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

❖ **VALIDE** le nouveau tableau des tarifs communaux présenté ci-dessus.

II. PERSONNEL COMMUNAL

6. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

En prévision des besoins des services, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal comme ci-dessous :

- Recrutement
- D'un agent au service entretien (adjoint technique)
- Deux agents administratifs (adjoint administratif)

Ce grade sera pris sur le tableau consolidé des effectifs de la grande ville (cf. Charte d'association de communes)

TABLEAU DES EFFECTIFS DE FORT-MARDYCK – juin 2022

GRADES OU EMPLOIS	Grades pourvus	Grades non pourvus
SERVICES ADMINISTRATIFS		

Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché territorial	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	2
Rédacteur	1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif	5	0
SERVICES TECHNIQUES		
Technicien territorial	0	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	
Adjoint technique	2	1
SERVICE ENTRETIEN		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10	
Adjoint technique	2	0
TOTAL	41	5
	dont 1 agent à 80% ETP	

POSTES NON PERMANENTS	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus
Collaborateur de cabinet	1	
Professeur d'arts plastiques	1	
Professeur de musique	1	
Intervenants de musique	6	
Agents services techniques/entretien	9	5
Agents services administratifs	0	
Intervenants cantine/périscolaire	7	1
Contrat d'apprentissage	1	
Animatrices (ateliers linguistiques)	2	
Parcours Emploi Compétences	1	
TOTAL	29	6

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

❖ **VALIDE** le nouveau tableau du personnel communal comme présenté ci-dessus.

III. ENFANCE – JEUNESSE – SPORTS

7. AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « POINTS CITOYENS » AVEC LE PARC ZOOLOGIQUE

Dans le cadre du dispositif « Points Citoyens » développé depuis quelques années, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Parc Zoologique, représenté par Mme KETELERS, Directrice.

Ce dispositif permet d'accompagner le jeune (18 à 25 ans) dans son projet personnel en l'incitant à participer aux actions de solidarité sur le territoire et d'aider l'association partenaire à organiser ses activités. Cette action permet également de placer le jeune en tant qu'acteur de son projet personnel et de valoriser son engagement citoyen. Ainsi, chaque jeune est responsable de l'avancement de son projet et reste maître de son engagement.

Il consiste pour le jeune à s'investir en se portant volontaire pour des actions auprès de la structure bénévole partenaire du projet et ainsi à cumuler des « Points Citoyens » et bénéficier d'une bourse destinée à financer une partie de son permis de conduire, de son BAFA ou de son BNSSA.

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du dispositif « Points Citoyens » avec le Parc Zoologique.

8. ATELIERS LINGUISTIQUES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Depuis novembre 2021 la municipalité a mis en place les ateliers linguistiques. La Communauté Urbaine de Dunkerque ayant décidé d'accompagner l'apprentissage des langues sur le périmètre communautaire en proposant à ses communes membres d'aider au financement d'ateliers linguistiques, la commune sollicite l'octroi du fonds de concours proposé. Il s'agit d'ateliers linguistiques tenus sur les temps d'activités périscolaires, extrascolaires et même pendant le temps scolaire, dans les cas où un partenariat spécifique avec l'Education Nationale pourrait être instauré.

Dans le dispositif mis en œuvre, la commune recrute les intervenants et organise les ateliers, la Communauté Urbaine de Dunkerque prend en charge une participation du coût d'intervention à hauteur de 35 €uros maximum par heure. Les dépassements de coût horaire resteront à la charge des communes.

Au plan juridique, la Communauté Urbaine de Dunkerque intervient dans ce cadre par l'octroi d'un fonds de concours pour le fonctionnement de ces ateliers, dont le montant correspond au nombre d'heures d'interventions supportées par la commune.

ETAT PREVISIONNEL DES HEURES REALISEES SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 – COMMUNE DE FORT-MARDYCK

ATELIERS LINGUISTIQUES

	Du 19/9/ au 21/10/2022	Du 07/11 au 16/12/2022	Du 3/01 au 10/2/2023	Du 27/2 au 14/4/2023	Du 24/4 au 3/6/2023	Du 5/6 au 7/7/2023
Heures	20h	23h	23h	27h	19h	20h

Coût : 132 heures pour un coût horaire de 50 € (charges comprises), **soit un total de 6 600 €**

LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
20 voix POUR

❖ **AUTORISE** le Maire à solliciter de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi de ce fonds de concours correspondant à l'année scolaire 2022/2023 conformément à l'état prévisionnel des dépenses annexé

IV. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Pas d'observation

V. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Pas de question

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, maire délégué clôt la séance du conseil consultatif à 19h00

Le Maire délégué
Grégory BARTHOLOMEUS